

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché " Prestations de services d'assurance pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le CIAS, Bocapole et l' Office du Tourisme "

Décision D-2023-277

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la délibération DEL-B-2023-022 du Conseil Communautaire du 25/04/2023 par laquelle le bureau communautaire a autorisé l'adhésion au groupement de commande pour le marché assurances et a désigné la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur de ce groupement ;
- **Vu** la délibération DEL-OT-2023-006 du Conseil d'Administration du 29/03/2023 par laquelle le conseil d'administration a autorisé l'adhésion de la Régie Office du Tourisme au groupement de commande pour le marché assurances, telle que définie dans le convention de groupement de commande ;
- **Vu** la délibération DEL-RB-2023-003 du Conseil d'Administration du 04/04/2023 par laquelle le conseil d'administration a autorisé l'adhésion de la Régie Bocapole au groupement de commande pour le marché assurances, telle que définie dans le convention de groupement de commande ;
- **Vu** la délibération DEL-CA-CIAS-2023-32 du Conseil d'Administration du 20/04/2023 par laquelle le conseil d'administration a autorisé l'adhésion du CIAS au groupement de commande pour le marché assurances, telle que définie dans le convention de groupement de commande ;
- **Vu** l'avis d'appel à concurrence envoyé le 11 juillet 2023 (Profil acheteur, BOAMP, JOUE)
- **Vu** l'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 17 novembre 2023 ;
- **Vu** l'arrêté A-2023-62 relatif à la déclaration sans suite des lots 1-4 et 7 pour motif d'infructuosité ;
- **Considérant** que le montant estimatif HT du marché est de 1 080 000 € HT ;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

Suite à l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2023-09-AOO, en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert concernant les « Prestations de services d'assurance pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le CIAS, Bocapole et l'Office du Tourisme – lots 1 à 7 » :

Pour le Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes : absence d'offres - lot déclaré infructueux ;

Pour le Lot 2 Tous risques expositions : 3 plis ont été reçus, puis analysés ;
 Pour le Lot 3 Responsabilité civile et risques annexes : 1 pli a été reçu, puis analysé ;
 Pour le Lot 4 Responsabilité civile décennale : absence d'offres - lot déclaré infructueux ;
 Pour le Lot 5 Protection juridique : 3 plis ont été reçus, puis analysés ;
 Pour le Lot 6 Flotte automobile et risques annexes : 1 pli a été reçu, puis analysé ;
 Pour le Lot 7 Cyber risques : absence d'offres - lot déclaré infructueux ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n° °2023-09-AOO, en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert concernant les « Prestations de services d'assurance pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le CIAS, Bocapole et l'Office du Tourisme » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant prévisionnel cotisation annuelle TTC
1- Dommages aux biens et risques annexes	Lot déclaré infructueux (A-2023-62)	
2- Tous risques expositions	Cabinet SARRE et MOSELLE 17 Avenue Poincaré 57400 SARREBOURG SIRET : 301 573 143 00023	Expositions permanentes : 398.25 € Expositions temporaires : 153.00 € TOTAL : 551.25 €
3- Responsabilité civile et risques annexes	SMACL ASSURANCES SA 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9 SIRET : 833 817 224 000 29	24 696.41 €
4- Responsabilité civile Décennale	Lot déclaré infructueux (A-2023-62)	
5- Protection juridique	RELYENS MUTUAL INSURANCE 18 rue Edouard Rochet 69372 LYON Cedex 08 SIRET : 779 860 881 00043	2 417.78 €
6- Flotte automobile et risques annexes	SMACL ASSURANCES SA 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9 SIRET : 833 817 224 000 29	Solution de base : 112 080.40 € PSE 1 : 9 430.81 € TOTAL : 121 511.21 €
7- Cyber risques	Lot déclaré infructueux (A-2023-62)	

Le marché est passé pour une durée de 4 ans maximum à compter du 1er janvier 2024 avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année notifiée par la partie en prenant l'initiative à l'autre partie par lettre recommandée avec

accusé de réception en respectant un préavis de 4 mois pour la collectivité et 6 mois pour l'assureur.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **12 DEC. 2023**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**



Transmis en préfecture le **13 DEC. 2023**

Notifié ou publié le **13 DEC. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.